

Qui sommes-nous ?

Nos valeurs

La RESE respecte les principes de solidarité partagés par les collectivités ayant le fait le choix d'une gestion publique des services d'eau en Charente-Maritime.

Égalité d'accès à l'eau potable



©16/9E, SIMON BLUTEAU

En Charente-Maritime, les ressources en eau se trouvent essentiellement en zone rurale, à l'intérieur des terres. Ici les investissements sont lourds pour développer et renouveler les réseaux, car la densité de population à desservir est faible. A contrario, les besoins en eau potable sont concentrés sur la frange littorale de la Charente-Maritime. La côte y est en effet urbanisée et soumise à de fortes variations de population en été.

Face à cette situation, les élus locaux ont décidé d'apporter une réponse collective garante de l'intérêt général. En créant Eau 17 et la RESE, ils ont fait le choix de la solidarité et ont décidé d'apporter à l'ensemble de la population charentaise une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques. Les communes littorales bénéficient ainsi des ressources intérieures et les communes rurales d'un service d'eau compétitif.

Péréquation des prix et des services



Grâce à la solidarité entre collectivités adhérant à la RESE, la qualité et le prix des services d'eau sont les mêmes pour tous les abonnés, quelles que soient les conditions de production, de distribution ou de traitement des eaux sur leur territoire.

Mutualisation des moyens



L'originalité du financement des services d'eau au sein de la RESE repose sur la solidarité entre les collectivités et l'application d'une redevance identique sur le territoire. En adhérant à la RESE, les collectivités augmentent leur capacité individuelle de gestion de ces services sur leur territoire. Ils mutualisent les moyens pour garantir une égalité de traitement et une homogénéité de la qualité de service à la population charentaise maritime.

Transparence



Les élus locaux déterminent ensemble, démocratiquement, la politique de services d'eau au regard de l'intérêt général. Ils votent un budget à l'équilibre pour l'ensemble des territoires desservis par la RESE. Chaque euro facturé aux abonnés finance exclusivement les services d'eau. La RESE, en tant que régie publique, ne réalise aucun bénéfice. Ce sont ces principes fondateurs qui garantissent la transparence de la gestion de ce service public.

Pour une gestion publique de l'eau

La RESE est membre de la France Eau Publique (FEP), auteure du manifeste pour une eau durable.



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex